

The background of the slide is a light blue gradient with several realistic water droplets of various sizes scattered across it. The droplets have highlights and shadows, giving them a three-dimensional appearance.

Réunion institutionnelle

➤ SAVERNE

**ENSEIGNEMENT DE LA
NATATION A L'ÉCOLE**

SEPTEMBRE 2019

Mardi - 3 septembre 2019 – Château des Rohan

ORDRE DU JOUR

1. **BILAN 2018/201**
2. **LA NATATION SCOLAIRE :**
 1. **QUELQUES CHIFFRES**
 2. **LES ENJEUX**
3. **LA RÉGLEMENTATION**
 1. **LES TEXTES DE RÉFÉRENCES**
 2. **LES NIVEAUX DE CLASSES/FRÉQUENCE**
 3. **SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE**
 4. **ENCADREMENT**
4. **MISE EN ŒUVRE DE L'ACTIVITÉ :**
 1. **POUR LES ÉLÈVES**
 2. **POUR LES ENSEIGNANTS**
 3. **POUR LES MNS**
5. **PLANNINGS**



1.BILAN 2018/2019

- **RÉUSSITE AUX TESTS DU PALIER 1 ET DU PALIER 2**

Mardi - 3 septembre 2019 – Château des Rohan

2. LA NATATION SCOLAIRE

2.1. La natation en quelques chiffres

- 24 PISCINES DANS NOTRE DÉPARTEMENT - 3 PISCINES EN MOSELLE ET UNE EN ALLEMAGNE
- 1 800 PROFESSEURS DES ÉCOLES ENSEIGNENT LA NATATION
- 45 000 ÉLÈVES SUIVENT UNE SÉQUENCE D'APPRENTISSAGE NATATION
- PRÈS DE 200 BEESAN AGRÉÉS PARTICIPANT À LA NATATION SCOLAIRE
- PLUS DE 1 500 BÉNÉVOLES ESSENTIELLEMENT DES PARENTS D'ÉLÈVES SONT AGRÉÉS CHAQUE ANNÉE

2. LA NATATION SCOLAIRE

2.2. Les enjeux éducatifs

- PRÉVENIR DES NOYADES
- AMENER LE MAXIMUM D'ÉLÈVES AU SAVOIR NAGER
- RÉPONDRE AUX PROGRAMMES DE L'EPS

3. LA RÈGLEMENTATION

3.1. Textes de référence

- CIRCULAIRE N° 2010-191 DU 19 OCTOBRE 2010 SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE
- PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE B.O. SPÉCIAL N° 11 DU 26 NOVEMBRE 2015
- PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT DE L'ÉCOLE MATERNELLE B.O. SPÉCIAL N° 2 DU 26 MARS 2015
- ***CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE N° 2017-127 DU 22/08/2017 SUR LA NATATION PARUE AU B.O N° 34 DU 12 OCTOBRE 2017***
- ***CIRCULAIRE DÉPARTEMENTALE ENCADRANT L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION ENVOYÉ LE 3 SEPTEMBRE (MISE À JOUR ANNUELLEMENT)***
- PROTOCOLE POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE LA NATATION SCOLAIRE DU CENTRE AQUATIQUE OCEANIDE

3.2 OBLIGATION – FREQUENCE – NIVEAUX DE CLASSE VRAI OU FAUX

- 1. L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION EST OBLIGATOIRE À L'ÉCOLE PRIMAIRE QUEL QUE SOIT LE CYCLE.
- 2. L'OBJECTIF DE LA NATATION A L'ÉCOLE PRIMAIRE EST L'APPRENTISSAGE DES 4 NAGES.
- 3. UN ÉLÈVE QUI SOUHAITE ALLER AUX TOILETTES PENDANT LA SÉANCE PEUT S'Y RENDRE SEUL.
- 4. EXCEPTIONNELLEMENT JE PEUX ME RENDRE À LA PISCINE SI LE PARENT ACCOMPAGNATEUR EST ABSENT
- 5. LES MNS SONT LES SEULS RESPONSABLES DE L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA PISCINE.
- 6. LE PROJET PÉDAGOGIQUE EST OBLIGATOIRE POUR QUE SOIT AUTORISÉ L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION À L'ÉCOLE.
- 7. UN PARENT AGRÉE PEUT PRENDRE EN CHARGE UN GROUPE.

3. LA RÈGLEMENTATION

3.2.Sécurité et surveillance

➤ SURVEILLANCE

- POSS : PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS
- SURVEILLANCE OBLIGATOIRE PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA PRÉSENCE DES CLASSES DANS LE BASSIN
- MNS OU BEESAN OU BPJEPS AAN
- ACTIVE ET PERMANENTE

➤ RESPONSABILITÉ DE L'ENSEIGNANT

➤ POINTS DE VIGILANCE

3. LA RÈGLEMENTATION

3.4. Encadrement

	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire	Groupe-classe comprenant des élèves d'école maternelle et des élèves d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants	2 encadrants
de 20 à 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants	3 encadrants
plus de 30 élèves	4 encadrants	3 encadrants	4 encadrants

- CAS PARTICULIERS : ATSEM - AESH

Mardi - 3 septembre 2019 – Château des Rohan

Année scolaire : /

Circonscription de :

Ecole :

Adresse :

CP : Ville :

**DEMANDE D'AGREMENT EN FAVEUR
D'INTERVENANTS EXTERIEURS
ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES.**

Ref. : circ. M.E.N. n° 2017-116 du 6 octobre 2017 – B.O. n° 34 du 12 octobre 2017

ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE CONCERNEE :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INTERVENANT :

NOM d'usage : NOM de naissance : Prénom :

Né(e) le : Lieu de naissance : Dép./Pays :

Adresse :

Courriel : Téléphone :

- Parent d'élève
- Titulaire d'une qualification ou certification délivrée par une fédération sportive (joindre copie du diplôme)
Préciser la nature :
- Autre - préciser :

Signature de l'intervenant, attestant la remise du projet pédagogique, des modalités de mise en œuvre et du règlement intérieur de l'école et valant engagement à les respecter :

Avis de l'enseignant : Signature :

Avis du conseiller pédagogique de circonscription : Signature :

Eventuellement suite à la session d'agrément du / / Organisée à :

DECISION

Après vérification de l'honorabilité et sur décision du Directeur académique des services de l'éducation nationale du Bas-Rhin, l'agrément est accordé pour l'année scolaire et l'activité désignée ci-dessus.

Cet agrément a été enregistré sous le numéro ci-dessous, qu'il conviendra de rappeler pour toute demande de reconduction : / / * 73 lettres circonscription / année / n° / (ex : ST12018-2018N°101)

Transmis en retour à l'école le :	Autorisation d'intervention par le directeur d'école : OUI / NON
Signature de l'inspecteur de l'éducation nationale	Date : Signature :

Année scolaire : /

Circonscription de :

Ecole :

Adresse :

CP : Ville :

**AUTORISATION DU DIRECTEUR
EN FAVEUR D'INTERVENANTS REPUTES AGREES
PARTICIPANT A L'ENSEIGNEMENT - BENEVOLES OU REMUNERES
ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**

Ref. : circ. M.E.N. n° 2017-116 du 6 octobre 2017 – B.O. n° 34 du 12 octobre 2017

ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE CONCERNEE :

DEMANDE INDIVIDUELLE :

- Professeur d'EPS ETAPS* – CTAPS*
- Professeur des écoles Titulaire d'une carte professionnelle
- Titulaire d'une attestation de stagiaire CQP* ou BP*

DEMANDE EMANANT :

- de l'association :
- du centre d'accueil :

Adresse : CP : Ville :

Courriel : Tél. :

Responsable :

*Nouveau projet : atteste une convention: S'il ne s'agit pas d'un nouveau projet : convention signée le

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INTERVENANT :

- Bénévole Rémunéré

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse : CP : Ville :

Courriel : Tél :

Numéro de la carte professionnelle : valable jusqu'au

(vérification possible sur <http://eapspublic.sports.gouv.fr/CarreProRecherche/Recherche>)

Rôle de l'intervenant extérieur : il est placé sous l'autorité de l'enseignant de la classe. Il assure un rôle d'éducation en respectant les modalités d'intervention fixées et en adoptant une attitude compatible avec le bon fonctionnement du service public d'éducation.

Organisation prévue pour l'activité :

- Un seul groupe, encadrement conjoint.
- Deux groupes séparés, enseignant et intervenant ayant chacun un groupe en charge.
- Groupes dispersés, l'enseignant n'ayant en charge aucun groupe particulier mais assurant la coordination.

L'intervenant atteste la remise du projet pédagogique, des modalités de mise en œuvre et du règlement intérieur de l'école et s'engage à les respecter.

Date : Signature de l'intervenant :

Nom de l'enseignant :	Autorisation d'intervention par le directeur d'école : OUI / NON
Avis de l'enseignant :	Date : signature :
Date : signature :	Date : signature :

Un exemplaire est à conserver à l'école, une copie sera transmise à l'IEN

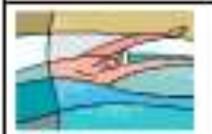
* ETAPS : Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives – CTAPS : Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives – CQP : Certificat de Qualification Professionnelle – BP : Brevet Professionnel

L'ENCADREMENT

- LE PARENT ACCOMPAGNATEUR

Il peut	Il ne peut pas
Rappeler la consigne de l'enseignant	Etre à l'initiative d'une consigne
Aider à la conduite d'une situation en doublette avec l'enseignant	Etre en autonomie avec un groupe d'élèves
Assurer le déroulement d'un atelier sous les directives de l'enseignant	Changer de lieu de sa propre initiative
Venir en soutien sur un groupe à la demande de l'enseignant	Remplacer un enseignant (maître ou MNS absent)

- Personnes en charge de l'accompagnement de la vie collective
- Responsabilité de l'enseignant

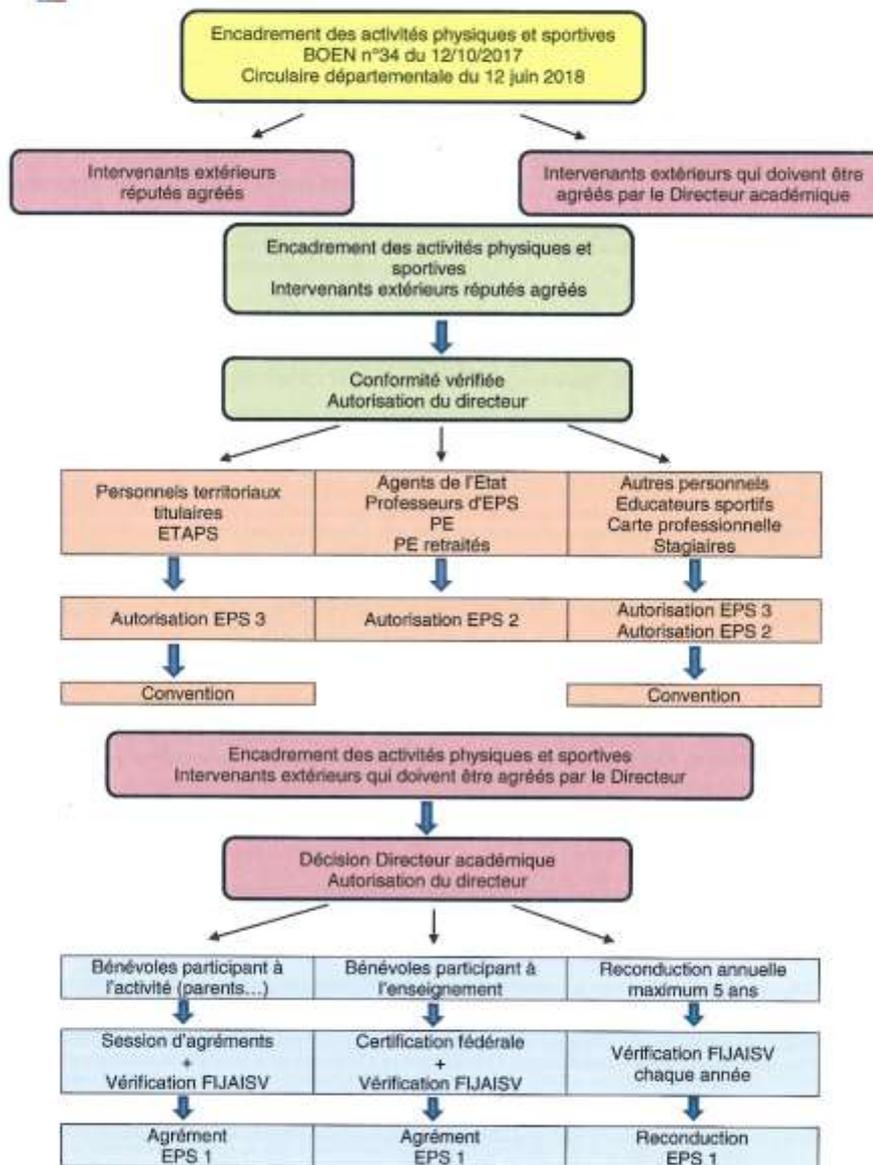


Document départemental

EDUCATION PHYSIQUE
ET SPORTIVE

PROCEDURES
RECOMMANDATIONS

Equipe départementale
des conseillers pédagogiques du Bas-Rhin
chargés de l'éducation physique et sportive



DANS LE DÉPARTEMENT

PÉDAGOGIE

LÉGISLATION

STRASBOURG - CUS

FORMATIONS

PROJETS ARTISTIQUES

PORTAIL CPD67

BIENTÔT LES VACANCES

Posted on [10 novembre 2015](#) | by [Pierre BERTRAND](#) | [Edit Post](#)



Activité voile à l'école (plan d'eau de Plobsheim)

Pour les enfants et adolescents de 6 à 17 ans, il est recommandé de pratiquer au moins 60 minutes par jour d'activité physique d'intensité modérée à élevée.

ACTUALITÉS

Six clips vidéo "sport à l'école" présentant la voile, le ski nordique, l'escalade, le canoë kayak, l'équitation et le vélo peuvent être visionnés sur ce site à l'adresse suivante : http://cpd67.site-ac-strasbourg.fr/eps67?page_id=973

PORTAIL C.P.D. 67

[Page d'accueil du site des C.P.D. 67](#)

ARTICLES RÉCENTS

[o Bientôt les vacances](#)

4. MISE EN ŒUVRE DE L'ACTIVITÉ:

4.1. Pour les enseignants



Mardi - 3 septembre 2019 – Château des Rohan

4. MISE EN ŒUVRE DE L'ACTIVITÉ:

4.1. Pour les enseignants

Conditions matérielles

➤ SURFACES

- RESPECTER AFFECTATION VESTIAIRES COLLECTIFS
- RESPECTER HORAIRES DANS L'EAU
- RESPECTER LA ZONE ATTRIBUÉE (SAUF ACCORD ENTRE COLLÈGUES ET EN AYANT PRÉVENU LE MNS)

➤ AMÉNAGEMENTS

- LES ESPACES DE TRAVAIL DOIVENT ÊTRE ORGANISÉS SUR LES PARTIES LATÉRALES DES BASSINS

➤ MATÉRIELS

- **GRAND BASSIN:** CEINTURES, PLANCHES, FRITES, PULL-BOY, ANNEAUX, CAGE, TAPIS
- **BASSIN LUDIQUE:** PLANCHES, FRITES, ANNEAUX, TAPIS

4. MISE EN ŒUVRE DE L'ACTIVITÉ:

4.1. Pour les enseignants

PRÉPARATION D'UN CYCLE NATATION

ORGANISATION DE LA 1^{ÈRE} SÉANCE

CONTENUS PÉDAGOGIQUES – PROGRESSIONS

4. MISE EN ŒUVRE DE L'ACTIVITÉ:

La construction du nageur : la part de chaque composante de la natation pour chaque étape

		Familiarisation	Equilibre	Propulsion	Respiration	
I		Première découverte du milieu (rondes, petits trains, jeux de déplacements...)			1ères déséquilibres	1ères actions de bras en marchant
II	Pour l'enfant qui débute....	Découverte du grand bain Premières Immersions complètes	Perdre ses appuis plantaires		Actions de bras PB et jambes GB	
III		Rester sous l'eau Ouvrir les yeux, la bouche Explorer la profondeur Sauter dans le grand bain	Vivre différentes situations de remontées passives		Actions de bras et jambes pour s'équilibrer	
IV	Vers l'enfant qui flotte	Se laisser flotter dans l'eau dans différentes positions, vers l'allongement (ventral, dorsal)			Actions de bras et de jambes pour se redresser, s'équilibrer	Souffler dans l'eau
V	Vers l'enfant qui glisse	Réaliser de longues glissées ventrales et dorsales (en ayant compris le rôle fondamental de la tête)			Utiliser des appuis solides pour se propulser	Souffler dans l'eau, inspirer hors de l'eau plusieurs fois de suite (hors nage)
VI	Vers l'enfant qui nage ...15m	Rester profilé et indéformable malgré les perturbations dues aux mouvements propulsifs des bras	Prolonger la glissée grâce à des battements de jambes (en ventral et en dorsal) Ajouter le vrai moteur : les bras (ventral et dorsal)		Souffler en fin de glissée Se propulser en apnées successives	
VII	...30m	Rester profilé et indéformable malgré les perturbations dues à la propulsion et à la respiration Réaliser des plongeurs	Améliorer l'efficacité de sa propulsion en crawl et dos pour nager plus loin	En crawl, construire une respiration aquatique et la coordonner, pour nager plus loin		
	Vers l'enfant qui nage vite et/ou longtemps	Améliorer l'équilibre de ses nages pour être plus efficace	Améliorer les trajets moteurs et l'amplitude/fréquence, pour nager plus loin et/ou plus vite	Améliorer sa respiration pour diminuer les trains (nager vite) et mieux gérer son effort (nager longtemps)		

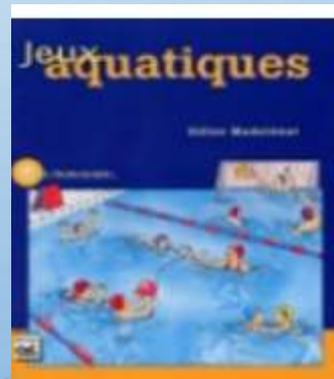
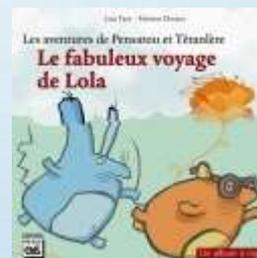
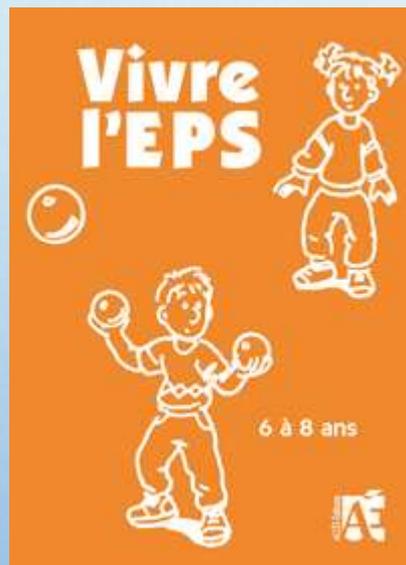
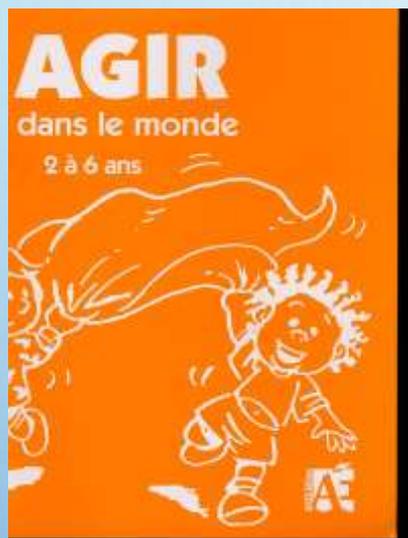
William BÉHAGUE – Patrice MICHEL – Sylvie ROST – Denis WESTRICH

Tous en nage – Conseillers Pédagogiques en EPS du Haut-Rhin – décembre 2010

4. MISE EN ŒUVRE DE L'ACTIVITÉ:

4.2. Pour les enseignants

DOCUMENTATION – FORMATION MAGISTERE



4. MISE EN ŒUVRE DE L'ACTIVITÉ:

4.2. Pour les MNS

- Encadrement
- Responsabilité
- Partenariat
- Aide matérielle



Mardi - 3 septembre 2019 – Château des Rohan

4. MISE EN ŒUVRE DE L'ACTIVITÉ:

4.3. Pour les élèves

- RÈGLES DE SÉCURITÉ
- HYGIÈNE
- CONSTITUTION DES GROUPES



4. MISE EN ŒUVRE DE L'ACTIVITÉ:

4.4. Pour les parents

- LES AGRÉMENTS
- DÉTAIL DES MODALITÉS DE PASSAGE
- LES MISSIONS ET LEUR PLACE
- COMMUNICATION
- TENUE



Mardi - 3 septembre 2019 – Château des Rohan

5. PLANNING

- **TARIFS : 2,50 € PAR ÉLÈVE PAR SÉANCE**
- **JOINDRE LE CPC EPS EN CAS DE BESOIN DE CRÉNEAU SUPPLÉMENTAIRE**
- **PRÉVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE LA PISCINE EN CAS D'ABSENCE (OU ÉVENTUELLEMENT EN CAS D'ANNULATION !)**
- **CABINE MNS 03 88 02 52 86**

LES I.E.N. ET CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES CHARGÉS DE L'E.P.S. SE TIENNENT À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS ACCOMPAGNER, AFIN D'ASSURER LA MEILLEURE RÉUSSITE DE NOS ÉLÈVES

MERCI POUR VOTRE ATTENTION ET BONS PRÉPARATIFS À TOUS!!!

